

ACTIONS ET DISPOSITIFS À L'ATTENTION DES ETRANGERS PRIMO-ARRIVANTS EN NORMANDIE

I/PILOTAGE ET MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE D'INTEGRATION

La politique française d'intégration des étrangers, portée par le Ministère de l'Intérieur est centrée sur les primo-arrivants signataires de CAI ou CIR.

Pour sa mise en œuvre, le ministère s'appuie :

. **au niveau national** sur la Direction de l'Accueil, de l'Accompagnement des Etrangers et de la Nationalité (DAAEN), au sein de la Direction Générale des Etrangers en France.

. **au niveau local** :

-sur les directions territoriales de l'Office Français de l'immigration et de l'intégration (OFII), chargées du premier accueil dans le parcours du primo-arrivant (entretien approfondi, test de positionnement linguistique, formation civique, déploiement du parcours d'accueil et d'intégration.

-sur les services de l'Etat: DRDJSCS, DDCS/PP et les Préfectures chargés de l'accompagnement des primo-arrivants en complémentarité de l'OFII.

Le programme 104 « Intégration et accès à la nationalité française » porte le financement de cette politique.

La déclinaison territoriale de cette politique vise à apporter des réponses adaptées aux besoins de cette population tout au long des cinq premières années d'installation en France, dans la continuité de l'offre de prestations mises en œuvre par l'OFII, lors du démarrage du parcours d'accueil.

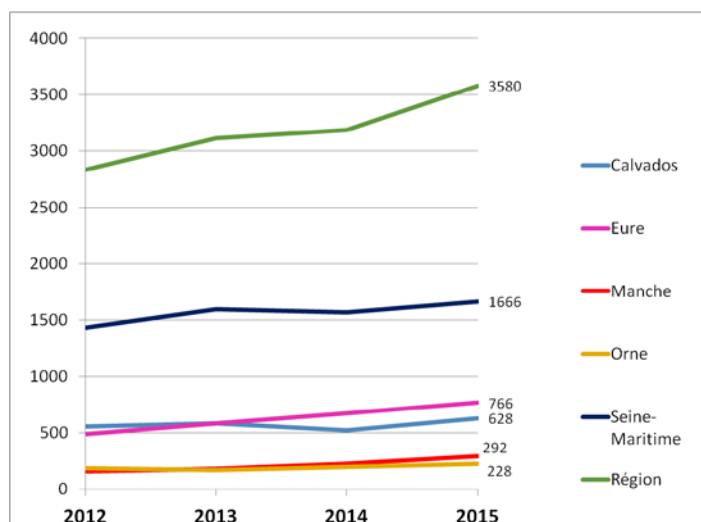
En Normandie, cette déclinaison prend la forme d'un **appel à projets** lancé chaque année par la DRDJSCS en lien avec les DDCS/PP.

Publics cibles

La Normandie compte 86 462 personnes immigrées dont 67,8% originaires de pays tiers (hors UE), soit 2.6% de sa population contre 6,1% en France métropolitaine. (source INSEE RP 2012).

De 2012 à 2015, 12 710 personnes primo-arrivantes originaires de pays tiers ont signé un CAI en Normandie. (source OFII).

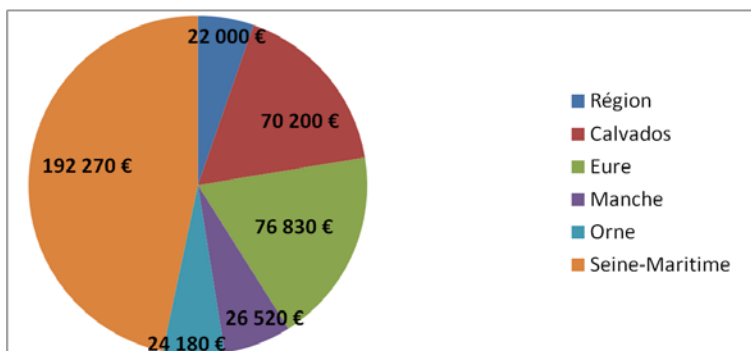
Evolution des primo arrivants signataires de CAI en Normandie



II/ Les actions soutenues dans le cadre de ce programme

⇒ Programme d'actions en faveur de l'accueil et l'accompagnement des primo-arrivants :

Répartition des crédits 2016 par territoire



La DRDJSCS développe son action selon deux modalités : un projet de portée globale sur thématique régionale et un appel à projets régional favorisant le développement d'actions locales sur l'ensemble du territoire.

En 2016, il a été décidé de consacrer 10 000 € à l'accompagnement d'un projet à thématique régionale et 402 000 € à l'appel à projets régional.

Investir dans une approche normande : accompagner un projet à dimension régionale

Chaque année une thématique commune à l'ensemble des acteurs du territoire fait l'objet de travaux spécifiques (étude, développement d'outils partagés...)

Depuis 2015, la priorité a été donnée à l'élaboration d'un **diagnostic partagé des besoins et de l'offre linguistique actuelle** sur le territoire afin de tenir compte des réalités différentes des cinq départements normands et de **recentrer les actions susceptibles d'être financées par l'appel à projets du BOP 104**.

Dans ce cadre, une étude est engagée avec le concours du CERSE (centre d'étude et de recherche en sciences de l'éducation, afin de caractériser sur les plans territorial, quantitatif et qualitatif les dispositifs qui participent à offrir une formation en apprentissage du français aux étrangers primo-arrivants

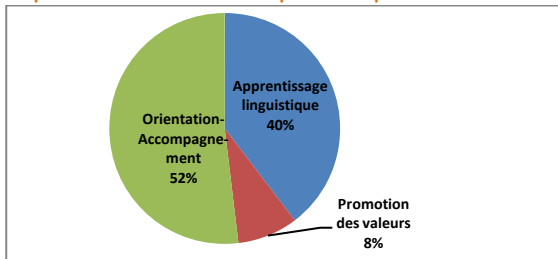
Les premiers enseignements de l'étude font émerger un besoin de mise en commun des outils mis en œuvre ou utilisé par les acteurs de terrain et de temps de partage d'expérience. Ces pistes seront explorées en 2017.

Développer des actions locales : un appel à projets régional

Sur les 92 demandes de subvention, 61 dossiers ont obtenu un avis favorable, répartis ainsi qu'il suit :

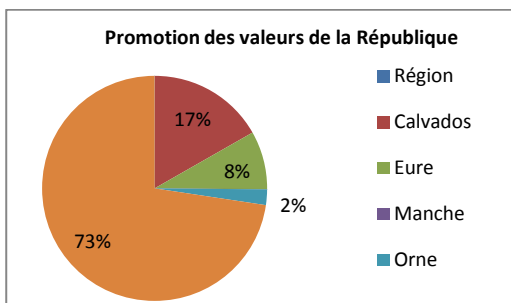
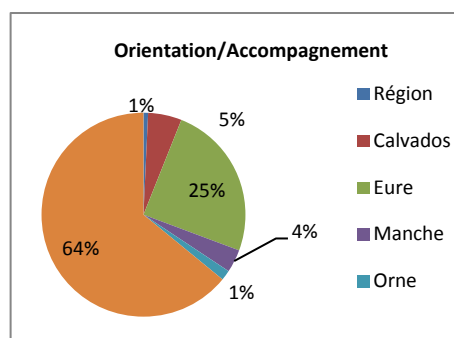
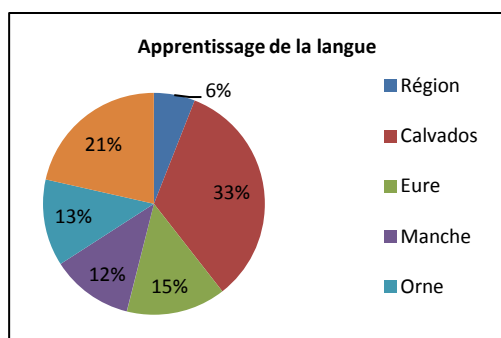
- Projets à dimension régionale : 2 sur 7, soit 28,5%
- Projets du Calvados : 13 sur 18, soit 72,2%
- Projets de l'Eure : 16 sur 19, soit 84%
- Projets de la Manche : 5 sur 7, soit 71%
- Projets de l'Orne : 5 sur 5, soit 100%
- Projets de la Seine-Maritime : 20 sur 36, soit 55,5%

Répartition des crédits par axe prioritaire



On peut noter, comme au niveau national, le faible pourcentage des actions spécifiquement dédiées à la « Promotion des valeurs », cette thématique étant par ailleurs abordée dans de nombreuses actions de manière transverse.

Répartition des crédits par axe prioritaire et par territoire



⇒ Programme « Ouvrir l'école aux Parents pour la réussite des Enfants ».

- **dispositif financé dans le cadre du programme 104 et par l'Education Nationale** (depuis 2015), géré par une structure mutualisatrice (GIP FCIP pour l'Académie de Rouen, un établissement porteur pour l'Académie de Caen) et porté par les établissements scolaires ; l'enveloppe est répartie en fonction du nombre de signataires de CAI inscrits dans le dispositif pour chaque département.
- **public cible** : parents d'élèves primo-arrivants, immigrés ou étrangers hors union européenne, volontaires dont les enfants sont scolarisés en école primaire, collège ou lycée ;
- **objectifs** : favoriser l'intégration de ces parents d'élèves en les impliquant notamment dans la scolarité de leur enfant par des actions de formations visant :
 - o l'acquisition du français (comprendre, parler, lire et écrire),
 - o la connaissance des valeurs de la République et leur mise en œuvre dans la société française,

- la connaissance du fonctionnement et des attentes de l'École vis-à-vis des élèves et des parents.